

Image not found or type unknown



Loi besson et deduction impot

Par **pommee**, le **19/12/2008** à **15:32**

mon mari et moi louons une maison dans le cadre de la loi Besson depuis 7 ans rncette maison m'appartient puisqu'elle est située sur un terrain qui m'appartient en propre (donnation)rn nous sommes en cours de separation et mon epoux va avoir droit à une recompence sur la valeur du batiment ,rn si je dedommage mon mari je dois payer une soulte et pour cela je peux faire un pret immobilierrnest ce que je peux reenclancher le processus loi robien (puisque la loi Besson n'existe plus) avec ce nouveau pret ?